

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 21.05.04

Date de convocation : 31 août 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un  
Le 7 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien		X	

**AFM TÉLÉTHON**  
**Versement de l'aide 2021 et pérennisation du partenariat**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'afin d'apporter son concours à la recherche médicale et contribuer à la mise au point de thérapies innovantes contre les maladies génétiques rares, le SDEE a soutenu à plusieurs occasions l'action de l'AFM Téléthon, par le versement de contributions établies en fonction du nombre de tonnes d'appareils électriques collectés lors d'événements ponctuels ou plus récemment en fonction des tonnes de papier collectées sur son territoire.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'afin d'apporter son concours à la recherche médicale et contribuer à la mise au point de thérapies innovantes contre les maladies génétiques rares, le SDEE a soutenu à plusieurs occasions l'action de l'AFM Téléthon, par le versement de contributions établies en fonction du nombre de tonnes d'appareils électriques collectés lors d'événements ponctuels ou plus récemment en fonction des tonnes de papier collectées sur son territoire.

Délibération n° : 21.05.04

Il est aujourd'hui proposé de pérenniser ce partenariat avec l'AFM Téléthon, à travers la signature d'une convention cadre par laquelle le SDEE s'engage à reverser chaque année à cette Association, par l'intermédiaire de sa coordination départementale Lozère, un euro par tonne de papier collectée dans les différentes colonnes d'apport volontaire du territoire sur lequel il intervient.

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, pour une durée maximum de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Ainsi, les tonnages de papier récupérés en 2020 vont permettre la remise à l'AFM Téléthon d'un chèque de soutien d'un montant de 1 305 €.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**SE PRONONCE** favorablement sur la remise à l'AFM Téléthon, d'un chèque de soutien d'un montant de 1 305 €, au titre de l'année 2021 ;

**AUTORISE** son Président à signer la convention cadre de partenariat évoquée ci-dessus et ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210909-20210504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.